

Bon No: 004419186		1ere Gachée: 14:52 (1)		Date: 27/05/2026 reap220526133613		Zone: TRANSPORT TOI							
		Quantité: 6.00 m3		référence commande(2): 06.03.55.56.74		Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET							
client: 411243 chantier: 124306		LAURENSIS STEPHANE SASU**		37 BIS AVENUE DU DOCTEUR 51110 38 rue de Bazin 06.03.55.56.74 51100 Reims		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton NJB253A260		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XC2		Classe Chlorure CL 0,40		consistance(7) S3		Dmax Dm20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30					
appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.													
Propriétés particulières spécifiées													
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
M3 PUMI LAMBERT BARBOTINE PUMI 2H ECO-PARTICIPATION				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													
signature:													

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1